

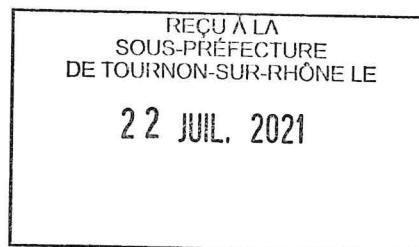
	DECLARATION PREALABLE (délivrée par le Maire au nom de la commune)
DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE déposée le : 15/06/2021 par : SA IVECO FRANCE demeurant : Rue Ferdinand Janvier 07104 ANNONAY	Dossier n° DP 07010 21 A0100 Surface de plancher : - Destination : remplacement des fenêtres aile Sud-Est rez de chaussée et l'ensemble du 2ème étage du bâtiment A
Terrain sis : 7 Rue Jean Joseph Basset 07100 ANNONAY	Réf. Cadastrales : AE176

LE MAIRE,

VU la demande de DECLARATION PREALABLE susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-5, L.423-1, L.424-1, L.424-7,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 juin 2019.
VU le règlement de la zone UI,
VU l'affichage du dépôt de la demande en mairie le 15/06/2021,

A R R E T E

Article Unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.



ANNONAY, le
 13 JUIL. 2021
 Le Maire,

 Et par délégation, Catherine MOINE
 Conseillère déléguée, en charge de l'urbanisme

INFORMATIONS : Le projet est soumis à la Taxe d'Aménagement et à la Redevance d'Archéologie Préventive.

En application de l'article L.424-7 du code de l'urbanisme, la présente décision est transmise au préfet dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de la présente notification et de sa transmission au préfet.